

## COMMUNE DE SIERENTZ

### PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017

Le 20 mars 2017 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 mars 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Sierentz, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BELLARD, Maire.

Etaients présents :

Mme	Marie-Thérèse ROZAN
M.	Martin BOEGLIN
Mme	Catherine BARTH
M.	Stéphane DREYER
Mme	Catherine GOUTTEFARDE-TANICH
M.	Aimé FRANCOIS
M.	Gérard MUNCH
Mme	Agnès WENZEL
Mme	Mireille VALVASON
M.	Benoît MARICHAL
Mme	Fabienne MEDARD
Mme	Rachel SORET VACHET-VALAZ
Mme	Claudine BUMBIELER
Mme	Lauren MEHESSEM
M.	Sébastien BISSEL

Procuration :

M.	Pierre ENDERLIN procuration à Mme Catherine BARTH
M.	Patrick GLASSER procuration à M. Martin BOEGLIN
M.	Paul-Bernard MUNCH procuration à Mme Fabienne MEDARD

Absents et excusés et non représentés :

Mme	Carole CHITSABESAN
M.	Nicolas ARBEIT

Absents non excusés et non représentés :

M.	Michel JOBST
Mme	Marta BOGENSCHUTZ

Secrétaire de séance : M. Pascal TURRI, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence.

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017
2. Acquisition foncière
3. Affaires financières
  - 3.1. Examen et approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016, de leurs annexes et affectation des résultats
  - 3.2. Examen et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016
  - 3.3. Examen et approbation des budgets primitifs de l'exercice 2017 et de leurs annexes
  - 3.4. Fixation des taux d'imposition des taxes locales
  - 3.5. Réajustement des tarifs
  - 3.6. Subventions
  - 3.7. Affectation de dépenses
4. Communications informations

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Pascal TURRI, Attaché Principal, faisant fonction de Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017**

Le compte rendu de la séance du 27 février 2017 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. ACQUISITION FONCIERE**

Exposé :

« La Commune a la possibilité d'acquérir auprès des conjoints ISSNER – SCI GI, les biens immobiliers avec bâti (bureau, ateliers, entrepôts) cadastrés section 01 n° 331 d'une contenance globale de 43,09 ares.

Le service du Domaine a été consulté pour l'évaluation des biens et a donné son avis conforme en date du 8 mars 2017.

Au regard de cette évaluation et de l'accord qui a été trouvé avec les propriétaires, l'acquisition pourrait se réaliser sur la base de 610 000 € l'ensemble, frais d'agence compris et libre de toute occupation au moment de la signature de l'acte.»

Entendu l'exposé ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de pouvoir acquérir cet ensemble immobilier pour le redéploiement de certains de ses services municipaux dont plus particulièrement le centre de première intervention et les ateliers municipaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'acquisition, auprès de la SCI GI ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait, des parcelles cadastrées section 1 n° n°331 d'une contenance globale de 43,09 ares au prix global de 610 000 € l'ensemble, frais d'agence compris et libre de toute occupation au moment de la signature de l'acte.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

### **3. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **3.1. Examen et approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016, de leurs annexes et affectation des résultats.**

##### **a) Comptes administratifs**

a) Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Marie Thérèse ROZAN, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016,

1) **lui donne lecture** et la présentation faite des comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses	:	3 210 128,23 €
Recettes	:	5 240 649,89 €
<b>Excédent</b>	<b>:</b>	<b>2 030 521,66 €</b>

##### **Section d'investissement**

Dépenses	:	2 617 118,48 €
Recettes	:	1 812 052,85 €
<b>Déficit</b>	<b>:</b>	<b>805 065,63 €</b>

#### **BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses	:	619 139,30 €
Recettes	:	1 296 485,88 €
<b>Excédent</b>	<b>:</b>	<b>677 346,58 €</b>

##### **Section d'investissement**

Dépenses	:	401 515,46 €
Recettes	:	260 744,63 €
<b>Déficit</b>	<b>:</b>	<b>140 770,83 €</b>

## BUDGET ANNEXE CCAS

### Section de fonctionnement

Dépenses	:	19 419,30 €
Recettes	:	27 117,89 €
<b>Excédent</b>	:	<b>7 698,59 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	:	- €
Recettes	:	2 367,03 €
<b>Excédent</b>	:	<b>2 367,03 €</b>

2) **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités en valeurs avec leurs indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser :

#### Budget principal

- Dépenses d'investissement	1 644 300 €
- Recettes d'investissement	842 900 €

4) **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

#### Budget principal

- au compte 1068 (investissement)	<b>1 606 465,63 €</b>
- au compte 110 (fonctionnement)	<b>424 056,03 €</b>

#### Budget annexe de l'eau

- au compte 1068 (investissement)	<b>140 770,83 €</b>
- au compte 110 (fonctionnement)	<b>536 575,75 €</b>

#### Budget annexe CCAS

- au compte 110 (fonctionnement)	<b>7 698,59 €</b>
----------------------------------	-------------------

## b) Bilan des acquisitions et cessions immobilières

En application de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995, le compte administratif doit contenir un bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice et Monsieur le Maire en donne le détail.

### ACQUISITIONS

Désignation du bien	Références cadastrales	Nom du vendeur	Montant
RUE DES ROMAINS	S 01 n° 302/191 et 332/191 – <b>44,84 ares</b>	CONSORTS BACH	450 000 €
RUE DE LA MARNE	S 11 n° 273/139 et 274/140 – <b>0,24 ares</b>	SCI ARTMO	2 400 €
		<b>TOTAL</b>	<b>452 400,00 €</b>

### ECHANGES

Désignation du bien	Références cadastrales	Nom de l'acquéreur	Montant
STEINACKERLE	S 06 n° 215, 273/221, 274/219, 275/218, 276/217, 278/214, 279/213, 280/212, 281/211, 282/210, 283/209, 308/223, 312/220, 316/208 – <b>9,85 ares</b> contre S 06 n° 260/205 – <b>10,86 ares</b>	FONCIERE HUGUES AURELES	0,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>369 780,00 €</b>

### CESSIONS

#### NEANT

### 3.2. Examen et approbation des comptes de gestions de l'exercice 2016

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BELLIARD après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

**CONSIDERANT** que la comptabilité du budget principal, du budget annexe de l'eau et assainissement et du budget annexe C. C. A. S. n'appellent à aucune observation :

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ; y compris celle de la journée complémentaire,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni à observation, ni à réserve de sa part.

### **3.3. Examen et approbation des budgets primitifs de l'exercice 2017 et de leurs annexes**

Le projet de budgets primitifs soumis ont fait l'objet d'une approche et d'un débat en réunion en débat d'orientation budgétaire le 27 février 2017.

Ce budget intègre les excédents antérieurs et les reports.

Après avoir commenté et discuté les propositions des budgets primitifs 2017

#### **BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**4 897 063 € en section de fonctionnement** permettant de dégager un autofinancement pour investissements de 1 487 045 €

**11 051 366 € y compris les restes à réaliser en section d'investissement.**

**CONSTATE** que dans le cadre de ce budget :

\* **sont provisionnés 70 000 €** au chapitre 012 charges de personnel correspondant aux primes de fin d'année conformément aux délibérations du 17 mars 1997 et 1<sup>er</sup> décembre 1997.

\* **le montant théorique maximal de l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire correspond à la somme de 200 000 €.**

\* **les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sont maintenues aux taux maximums autorisés** par le code général des collectivités territoriales. Les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 243 627,00 €**
- Section d'investissement : **1 092 098,00 €**

## BUDGET ANNEXE CCAS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : **22 198,00 €**
- Section d'investissement : **4 367,00 €**

### **3.4. Fixation des taux d'imposition des taxes locales**

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**MAINTIENT** les taux des taxes directes locales à l'identique de ceux pratiqués en 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : **19,86%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,31%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **42,59%**

### 3.5. Réajustement des tarifs

Au 1<sup>er</sup> avril 2017

Progression moyenne d'environ 2 %.

#### BUDGET PRINCIPAL

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>Concession au cimetière</b>		
- Tombe simple p/ 10 ans	98,00	<b>100,00</b>
- Tombe simple p/ 30 ans	308,00	<b>314,00</b>
- Tombe double p/ 10 ans	193,00	<b>197,00</b>
- Tombe double p/ 30 ans	613,00	<b>625,00</b>
<b>Columbarium</b>		
- pour 15 ans	1 288,00	<b>1 314,00</b>
- pour 30 ans	2 463,00	<b>2 512,00</b>
<b>TAXE D'INHUMATION &amp; D'EXHUMATION</b>		
- pour adulte	388,00	<b>388,00</b>
<b>TRAVAUX DE REGIES</b>	92,00	<b>94,00</b>
- mise à disposition de matériel	55,00/j	<b>56,00/j</b>
- main d'œuvre par agent	15,00/h	<b>15,50/h</b>
- mise à disposition d'engins	23,00/h	<b>23,50/h</b>
<b>EXTRAITS DE MATRICE CADASTRALE</b>		
- taxe fixe	0,90	<b>0,90</b>
- par position	0,30	<b>0,30</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>		
- noir et blanc	0,15	<b>0,15</b>
- couleur	0,30	<b>0,30</b>
<b>DROITS DE PLACE SIMPLE</b>	13,50	<b>13,50</b>
- suivant l'activité commerciale exercée et par jour	26,80	<b>26,80</b>
- vente au déballage	44,00	<b>44,00</b>
Panneaux d'affichage	82,00	<b>82,00</b>
Caution salle musculation	15,00	<b>15,00</b>
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE - le mètre linéaire</b>	0,90	<b>0,90</b>
<b>UP - Mise à disposition de locaux</b>	100,00	<b>100,00</b>

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	
	TTC	HT*	TTC
- Eau : 1 m3	1,13	<b>1,09</b>	<b>1,15</b>
- Assainissement	1,28	<b>1,23</b>	<b>1,29</b>
- Redevance anti-pollution	0,40	<b>0,350</b>	<b>0,37</b>
- Redevance pour la modernisation des réseaux	0,25	<b>0,233</b>	<b>0,25</b>
<b>PRIX DE VENTE NET DU M3 D'EAU</b>	3,14	<b>2,90</b>	<b>3,06</b>
- Location du compteur / semestre	6,83	<b>5,90</b>	<b>6,25</b>
- Location compteur télé-relève / semestre	12,24	<b>11,80</b>	<b>12,45</b>
<b>PARTICIPATIONS</b>			
Financement de l'assainissement collectif (PAC)			
- Maison individuelle	3 206,80	<b>3 100,47</b>	<b>3 271,00</b>
- Immeubles collectifs :			
• participation de base	3 206,80	<b>3 100,47</b>	<b>3 271,00</b>
• par logement à partir du deuxième 30 % de la participation de base	962,04	<b>930,14,</b>	<b>981,30**</b>

## LOCATION SALLE DES FETES

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>Aux sociétés locales</b>		
<i>Avec recettes</i>		
La salle	125	<b>128</b>
La salle avec la cuisine	148	<b>151</b>
<i>Sans recettes</i>		
La salle	52	<b>53</b>
La salle avec la cuisine	87	<b>89</b>
<b>Aux particuliers</b>		
<i>De la Commune</i>		
La salle	173	<b>177</b>
La salle avec la cuisine	222	<b>227</b>
<i>De l'extérieur</i>		
La salle	220	<b>231</b>
La salle avec la cuisine	317	<b>333</b>
<b>Petite salle</b>		
Sans la cuisine	46	<b>47</b>
Avec la cuisine	51	<b>52</b>
<b>Matériel pour l'extérieur</b>		
Friteuse	12	<b>12</b>
1 Table	6	<b>6</b>
1 Chaise	2	<b>2</b>
<b>Remplacement de casse</b>		
Assiette	4	<b>4</b>
Verre	2,5	<b>2,5</b>
Couteau, fourchette, cuillère	1	<b>1</b>
<b>Caution</b>	100	<b>100</b>

**TARIF DE LOCATION DE L'AGORA  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017**

Locations	Commune / Association extérieure		Association (1 location gratuite/an *)		Extérieur / Entreprise	
	du lundi au jeudi	week-end et jours fériés (vendredi à dimanche)	du lundi au jeudi	week-end et jours fériés (vendredi à dimanche)	du lundi au jeudi	week-end et jours fériés (vendredi à dimanche)
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
<b>Location salle entière - Configuration "Hiver"</b>	445	636	323	463	1147	1 527
du 01/10 au 30/04						
1 journée supplémentaire		212		154		509
<b>Location salle entière - Configuration "Eté"</b>	284	406	243	347	726	972
du 01/05 au 30/09						
1 journée supplémentaire		135		116		324
<b>Location espace "Bar - détente" seul</b>	81	115	58	81	207	279
<b>Location "Loges" (l'unité)</b>	16	22	12	17	40	55
<b>Charges de nettoyage dans tous les cas</b>						
Pour location espace "Bar - détente" seul	58	58	58	58	68	68
Pour location salle	173	173	173	173	208	208
<b>Location cuisine</b>						
Charges cuisine dues dans tous les cas	289	289	289	289	345	345
* hors charges de nettoyage						
Hiver		1 098		925		2 080
Été		868		809		1 525

**Tarif de la casse « L'AGORA »**  
**1<sup>er</sup> avril 2017**

Porte-cintres	547 €	<b>558 €</b>	Fourchettes à entremets	1,16 €	<b>1,18 €</b>
Cintres (lot de 60)	1,36 €	<b>1,39 €</b>	Cuillères à soupe	0,96 €	<b>0,98 €</b>
Tables rectangulaires	428 €	<b>437 €</b>	Cuillères à café	0,63 €	<b>0,64 €</b>
Chaises	116 €	<b>118 €</b>	Chariot(s) de service	343 €	<b>350 €</b>
Chariot de stockage table	571 €	<b>582 €</b>	Chariot(s) à glissières	536 €	<b>547 €</b>
Diable pour transport des chaises	164 €	<b>167 €</b>	Chariot plateforme	143 €	<b>146 €</b>
Mange-debout	612 €	<b>624 €</b>	Plat(s) en inox	5,94 €	<b>6,06 €</b>
Réfrigérateur	1 803 €	<b>1 839 €</b>	Pichets en inox	18,89 €	<b>19,27 €</b>
Percolateur	6 496 €	<b>6 626 €</b>	Plateaux antidérapants	7,96 €	<b>8,12 €</b>
Machine à glaçons	1 836 €	<b>1 873 €</b>	Corbeilles à pain	2,55 €	<b>2,60 €</b>
Arrière de bar réfrigéré	2 557 €	<b>2 608 €</b>	Poêles	29,40 €	<b>29,99 €</b>
Verres à vin rouge / ballons	1,16 €	<b>1,18 €</b>	Passoires	92,32 €	<b>94,17 €</b>
Verres à vin blanc	2,12 €	<b>2,16 €</b>	Passoires chinois	23,55 €	<b>24,02 €</b>
Verres à eau / ballons	1,39 €	<b>1,42 €</b>	présentoir	21,65 €	<b>22,08 €</b>
Coupes	2,63 €	<b>2,68 €</b>	Couteaux à pain	195 €	<b>199 €</b>
Assiettes plates	5,63 €	<b>5,74 €</b>	Fouets	15,07 €	<b>15,37 €</b>
Bols	3,18 €	<b>3,24 €</b>	Ecumoires PM	6,79 €	<b>6,93 €</b>
Assiettes creuses	4,46 €	<b>4,55 €</b>	Ecumoires GM	12,78 €	<b>13,04 €</b>
Assiettes à dessert	3,18 €	<b>3,24 €</b>	Louches PM	7,32 €	<b>7,47 €</b>
Tasses à café	2,33 €	<b>2,38 €</b>	Louches GM	19,10 €	<b>19,48 €</b>
Soucoupes à café	2,45 €	<b>2,50 €</b>	Couteaux d'office	0,96 €	<b>0,98 €</b>
Couteaux	2,12 €	<b>2,16 €</b>	Tire-bouchons de comptoir	208 €	<b>212 €</b>
Fourchettes	0,96 €	<b>0,98 €</b>	Décapsuleurs	0,63 €	<b>0,64 €</b>
Couteaux à entremets	2,22 €	<b>2,26 €</b>	Pelles larges coudées	12,20 €	<b>12,44 €</b>
Pelles à tarte	9,23 €	<b>9,41 €</b>	Lot de plats et grilles pour le four :		
Spatules	22,29 €	<b>22,74 €</b>	* Plats pour le four	1 115 €	<b>1 137 €</b>
Pinces à servir	3,61 €	<b>3,68 €</b>	* Tôles pâtisserie pour le four		
Ouvre-boîte	133,71 €	<b>136,38 €</b>	* Grilles de cuisson pour le four		
Verres gradués	4,46 €	<b>4,55 €</b>	Casiers gerbables	27,05 €	<b>27,59 €</b>
Entonnoirs	117,79 €	<b>120,15 €</b>	Bondes		<b>0,00 €</b>
Fourchettes à viande	38,41 €	<b>39,18 €</b>	Conteneurs	447,00 €	<b>456 €</b>
Batterie de cuisine :			Chariot d'entretien	49,66 €	<b>50,65 €</b>
* marmites traiteur diam. 40 cm + couvercle	1 361 €	<b>1 388 €</b>	Seau	11,35 €	<b>11,58 €</b>
* braisières diam 40 cm + couvercles			Balais brosse	22,19 €	<b>22,63 €</b>
* braisières diam 36 cm			Balais plastique	22,19 €	<b>22,63 €</b>
* faitout en inox 32 cm + couvercles			Grande raclette	22,19 €	<b>22,63 €</b>
* casserole en inox 24 cm + couvercle			Petite raclette	22,19 €	<b>22,63 €</b>
* casserole en inox 28 cm + couvercle					

### 3.6. Subventions

VU le budget primitif de l'exercice,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'état de répartition des subventions inscrites au budget primitif 2017.

Compte	Objet	Nom de l'organisme	Montant
6554	Participation	Syndicat Sauruntz	2 800,00 €
6554	Participation	Association des Maires du Haut-Rhin	1 600,00 €
65733	Œuvres Sociales et Assu.	Union Départementale des Sapeurs Pompiers	407,00 €
65736	Subv. fonctionnement	C.C.A.S. de Sierentz	12 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Amicale du Personnel	5 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	USEP - Jeunes licenciés - Ecole SCHMIDT	1 045,00 €
6574	Subv. fonctionnement	ETB	1 500,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Sociétés locales (hors sport) (20*120 €)	2 400,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Bibliothèque Centrale de Prêt	182,00 €
6574	Subv. fonctionnement	IRCOD	3 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	GAS	4 080,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Musique Municipale	8 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Compétition sportive	2 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Jeunes licenciés sportifs (22,50 € par jeune)	15 500,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Caisse école maternelle	525,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Prévention routière	150,00 €
6574	Subv. fonctionnement	OMSAP - Ciné Club	1 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Ecomusée	16,00 €
6574	Subv. fonctionnement	OMSAP - Pologne	10 500,00 €
6574	Subv. fonctionnement	OMSAP - Animations	10 000,00 €
6574	Subv. fonctionnement	ACCORD 68	700,00 €
6574	Subv. fonctionnement	IBA	13 250,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Festival des Orgues d'Alsace	1 409,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Tour d'Alsace	500,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Rotary Club	510,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Volley Ball	300,00 €
6574	Subv. fonctionnement	Jeunes licenciés sportifs USEP	120,00 €
6574	Subv. fonctionnement	A affecter d'après DCM	6 013,00 €

**APPROUVE** le versement de la subvention de 2 500 € à l'Association la Fleur de l'Age. (Budget CCAS)

### 3.7. Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**AFFECTE** les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° Compte	Libellé	Fournisseur	Montant	N° inventaire
2158 pro 14	Kit pompe gasoil	AC EMERAUDE	168,00	10/17M
2158 pro 14	Moto pompe Service technique	ROSFELDER MATERIEL TP	676,80	11/17M
2158 pro 1100	Plaques stand de tir	PUBLI LINE	888,00	12/17M
2188 pro 04	Xylophone Musique Concordia	RYTHMES ET SONS	1 700,00	13/17M

## 4. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

### 4.1. Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pris dans son champ de compétence des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2014.

#### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

<u>SECTION</u>	<u>N° PARCELLE</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>LIEU-DIT</u>
12	n°191/11	22,58 ares	23, rue des Tisserands
09	n°947/128	3,75 ares	
	Village		
06	n°622/202	0,23 ares	Steinaeckerle-straenge
09	n°951/128	3,10 ares	Village
09	n°953/128	2,91 ares	Village
06	n°632/202	5,27 ares	Steinaeckerle-straenge
06	n°634/202	5,00 ares	Steinaeckerle-straenge
06	n°639/202	3,26 ares	Steinaeckerle-straenge
06	n°565/202	4,42 ares	Steinaeckerle-straenge
09	n°280/146	79,28 ares	Rue Rogg Haas
09	n°283/147	0,64 ares	Rue Rogg Haas
14	n°371/199	6,44 ares	Gantzackerberg

## DIVERS

- Monsieur le Maire :
  - Communique qu'il a procédé au renouvellement du bail de location de la Trésorerie dans l'ancien Tribunal pour une nouvelle période de 9 ans moyennant un loyer annuel de 5 088 € hors charges et hors taxes avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2016.
  - Informe qu'il a été procédé à la vente de l'ancien véhicule « Unimog » et de ses accessoires pour un montant de 4 000 €.
  - Madame Lauren MEHESSEM informe qu'avec le Conseil Municipal des Enfants, une journée festive « Sie'roulette » se déroulera dimanche 14 mai dans les rues du Monenberg. Une information sera donnée par le CME aux riverains concernés par les restrictions de circulation durant cette journée.
  - Madame Catherine GOUTTEFARDE informe l'assemblée, qu'en raison d'une promotion professionnelle au sein de Saint-Louis Agglomération à laquelle elle est employée, le code électoral rend sa fonction d'élue incompatible avec son activité professionnelle. Aussi, elle sera amenée à démissionner de ses fonctions d'élue au sein du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.  
Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal regrette que Madame Catherine GOUTTEFARDE soit obligée de prendre cette décision et la remercie pour son investissement et son action dans sa fonction d'adjointe durant les trois années écoulées.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.